

U.R.C.S.H. – Section 4C
RÈGLEMENT D'AGILITY DE LA F.C.I.
ET COMPLÈMENTS DU REGLEMENT BELGE

A. PREMIÈRE PARTIE : RÈGLEMENT D'AGILITY DE LA FCI	3
A.1 Introduction	3
A.2 Catégories	3
A.3 Parcours	3
A.3.1 Généralités	4
A.3.2 Conception de parcours	4
A.3.3 Épreuves	5
A.4 Obstacles	6
A.5 Jugement	10
A.5.1 Fautes	10
A.5.2 Jugement d'obstacles spécifiques	11
A.5.3 Fautes entraînant une élimination	12
A.5.4 Force majeure	13
A.6 Classements	13
A.7 Organisation d'une compétition internationale	13
A.8 Épreuves / classes & catégories	14
A.8.1 Épreuves internationales d'agility sanctionnées par la FCI	14
A.8.2 Épreuves nationales d'agility sanctionnées par les O.C.N.	15
A.8.3 Ne sont pas admissibles à participer	15
B. CHAMPIONNAT DU MONDE D'AGILITY DE LA FCI	16
B.1 Organisation	16
B.2 Épreuves	17
B.3 Engagements	17
B.4 Obstacles	18
B.5 Contrôle vétérinaire	18
B.6 Carnet de travail ou licence	19
B.7 Juges	19
B.8 Spécifications	19

DEUXIÈME PARTIE : LE RÈGLEMENT BELGE D'AGILITY

1. Directives générales	20
--------------------------------	-----------

	Règlement général d'organisation	20
	Critères généraux de jugement	20
	Participation	20
	Inscriptions	21
	Organisation des épreuves	21
	Généralités	21
	Epreuves de Sélection au CM	22
	Obligations administratives	22
	Conducteurs	22
	Juges	23
	Epreuves, catégories et classes	23
2.	Parcours	25
3.	Déroulement des concours	25
4.	Les jugements	25
5.	Obstacles	25
6.	Classements	25
7.	Organisation des concours	25
8.	Admission à l'agility	25
9.	Types d'épreuves	26
	9.1 Concours officiels	
	Parcours Agility	26
	Parcours Jumping	26
	9.2 Formes d'épreuves reconnues	
	Gamblers	26
	Knock-Out	27
	Estafette	27
	Deux dans le carré	27
	Snooker	27
	Puissance et vitesse	27
C.	OBSTACLES – CONCEPTION & DIMENSIONS	28

Première partie :

A. RÈGLEMENT D'AGILITY DE LA F.C.I.

Les Organisations Canines Nationales (O.C.N.) de la F.C.I. sont invitées à promouvoir les valeurs de l'AGILITY de la F.C.I. et le règlement défini par la FCI.

L'objectif principal du règlement d'agility de la FCI est d'établir une norme pour les concours internationaux et de servir de base pour les directives internationales relatives aux juges et obstacles.

Les O.C.N. de la F.C.I. devraient les utiliser comme base pour élaborer leurs propres règlements, en les modifiant seulement pour répondre aux besoins locaux.

Le règlement et les directives de la FCI doivent être appliqués lors des événements FCI et des concours internationaux.

A.1 Introduction

L'agility est une discipline ouverte à tous les chiens en bonne santé et en bonne forme physique. Le but de l'agility est pour les chiens de négocier différents obstacles dans un ordre défini et dans un temps imparti. Il s'agit d'une activité éducative et sportive destinée à évaluer et à améliorer l'intelligence du chien et à améliorer son intégration dans la société.

Cette discipline nécessite un bon rapport entre le chien et le conducteur, conduisant à une parfaite compréhension mutuelle. Les participants doivent donc posséder les bases élémentaires d'éducation et d'obéissance.

A.2 Catégories

Dans les compétitions internationales, il existe quatre catégories :

- S (Small) : pour les chiens mesurant moins de 35 cm au garrot
- M (Medium) : pour les chiens de 35 cm ou plus et de moins de 43 cm au garrot
- I (Intermediate) : pour les chiens de 43 cm ou plus et de moins de 48 cm au garrot
- L (Large) : pour les chiens mesurant 48 cm ou plus au garrot

Remarque : Les chiens ne peuvent concourir que dans une seule catégorie. Il est recommandé que la hauteur des chiens concourant en "S", "M" et "I" soit inscrite dans leur carnet de travail ou sur la licence. Un juge d'agility agréé par une O.C.N., qui inscrit les tailles dans le carnet de travail, peut mesurer les chiens.

A.3 Parcours

Un parcours d'agility est composé d'obstacles aussi différents que possible. Le chien doit négocier ces obstacles dans le bon ordre et terminer le parcours dans un délai prédéterminé. La façon dont les obstacles sont placés détermine le degré de difficulté du parcours et la vitesse qui peut être atteinte. Chaque parcours doit nécessiter un équilibre entre adresse et vitesse.

A.3.1 Généralités

- Le terrain sur lequel est posé un parcours d'agility doit mesurer au moins 20 m x 40 m. L'espace contenant ce terrain doit mesurer au moins 24 m x 40 m. Lorsqu'on utilise deux terrains, il est conseillé d'avoir une cloison fermée entre eux ou de les séparer d'une distance d'au moins 10 m.
- Le parcours doit avoir une longueur comprise entre 100 m et 220 m et, dépendant de la classe, contenir 15 à 22 obstacles dont minimum 7 sauts. Un jeu d'obstacles standard doit comporter au moins 14 haies.
- La distance minimale entre deux obstacles consécutifs, sur la trajectoire du chien, est 5 m. La distance maximale entre deux obstacles consécutifs, en ligne droite, est 7 m, et la distance maximale sur le trajet que le chien parcourt est de 9 m. Les deux distances doivent être mesurées entre les points sur les obstacles où, en moyenne, le chien les quitte et commence à l'obstacle suivant. Pour les haies, ce sont les centres des barres. Pour un tunnel, une zone, un slalom, etc., ce sont les points d'entrée / sortie nominaux de ces obstacles.
- Le conducteur doit pouvoir passer de chaque côté des obstacles. Il doit y avoir au moins 1 m entre chaque obstacle (à l'exception d'un tunnel placé sous la palissade ou sous la passerelle).
- Le slalom, le pneu, et le mur ne peuvent être négociés qu'une seule fois dans le parcours.
- La haie double, le pneu et le saut en longueur doivent toujours être placés de façon à permettre une approche en ligne droite depuis l'obstacle précédent.
- Sur un parcours, le tunnel peut être utilisé 5 fois au maximum.
- Les haies doubles ne sont pas utilisées en grade 1.
- Le slalom doit être utilisé sur chaque parcours.

A.3.2 Conception de parcours

La conception du parcours est laissée entièrement à l'imagination du juge, mais le côté naturel de conduite du chien doit changer au moins deux fois.

Un parcours bien conçu permet au chien d'évoluer aisément et de façon fluide. L'objectif est d'éviter les fautes en trouvant le bon équilibre entre le contrôle du chien et la vitesse à laquelle il exécute le parcours.

La position des numéros doit être précise puisqu'elle détermine le côté par lequel l'obstacle doit être négocié (à l'exception d'un tunnel en U où le numéro peut être placé au milieu pour indiquer que l'un ou l'autre côté peut être pris).

Avant le début d'une compétition, le juge doit vérifier les obstacles mis à sa disposition et s'être assuré du respect des normes FCI. Il remet alors le dessin de son parcours au comité organisateur qui le met en place. Le juge contrôle le parcours et en mesure précisément la longueur.

Les parcours doivent être construits à l'aide d'obstacles homologués par la FCI. Lors de la construction du parcours, le juge utilise ces obstacles à sa discrétion. Les obstacles suivants doivent être à la disposition du juge :

14 haies (avec barres), 1 pneu, 1 mur, 1 passerelle, 1 palissade, 1 balançoire, 1 slalom, 1 saut en longueur, 4 tunnels (dont un d'une longueur de 3 ou 4 m). Des zones de contact électroniques peuvent être utilisées.

Un parcours d'agility doit comporter les trois différents obstacles à zones (sauf cas de force majeure) : un maximum de quatre obstacles à zones peut être utilisé dans un parcours en Agility 2 ou 3 (à la discrétion du juge).

La différence entre Agility 1, Agility 2 et Agility 3 doit jouer sur :

- la longueur du parcours et son degré de difficulté ;
- la vitesse choisie pour déterminer le TPS.

A.3.3 Épreuves

Aucun entraînement n'est permis sur le parcours mais les concurrents sont autorisés à reconnaître le parcours sans leur chien avant le début de l'épreuve.

Avant de commencer l'épreuve, le juge peut réunir les conducteurs pour leur expliquer la nature de la compétition, le temps de parcours standard, le temps de parcours maximum, les critères de notation, et pour leur rappeler les règles.

a) Détermination du temps de parcours standard (TPS)

Lors des compétitions internationales d'agility (y compris les événements de la F.C.I.), AWC, EO, JAEO), le TPS est déterminé par le temps du chien le plus rapide avec le moins de pénalités de parcours + 15% et arrondi à la seconde la plus proche.

Pour les épreuves des compétitions nationales, le TPS (en secondes) peut être déterminé en divisant la longueur du parcours (en mètres) par une vitesse choisie (en m/s). La vitesse choisie dépend du niveau de la compétition, du degré de difficulté du parcours et de la surface sur laquelle le chien doit courir.

Exemple : pour un parcours mesurant 160 m de long et pour une vitesse choisie de 4,0 m/s, le TPS est de 40 secondes ($160 \div 4,0$).

b) Détermination du temps de parcours maximum (TPM)

Le TPM est déterminé en divisant la longueur du parcours par 2,5 m/s en agility ou par 3,0 m/s en jumping.

c) Déroulement d'une épreuve

Le conducteur ne doit pas démarrer le chien avant que le juge n'ait indiqué qu'il est prêt. Si le chien est toujours en laisse, celle-ci et le collier sont retirés. Pour des raisons de sécurité, les chiens ne doivent jamais porter de collier pendant une épreuve. Le conducteur ne doit rien tenir dans les mains pendant une épreuve.

Le conducteur est autorisé à se positionner n'importe où sur le parcours. Le chronométrage commence dès que le chien franchit la ligne de départ.

Une variété de commandes et de signaux sont autorisés pendant le parcours.

Le conducteur doit s'assurer que le chien négocie les obstacles dans l'ordre correct sans toucher ni le chien ni les obstacles. Le conducteur ne doit pas négocier les obstacles lui-même (ni par-dessus, ni par-dessous).

Le parcours est terminé et le temps s'arrête lorsque le chien franchit la ligne d'arrivée en négociant le dernier obstacle dans la bonne direction.

Le conducteur met le chien en laisse et quitte le terrain.

Le conducteur et le chien sont sous la supervision du juge dès qu'ils entrent sur le terrain jusqu'à ce qu'ils l'aient quitté tous les deux.

A.4 Obstacles

Les obstacles agréés par la FCI sont :

Sauts

- Haies
- Mur
- Pneu
- Saut en longueur

Zones

- Passerelle
- Balançoire
- Palissade

Autres

- Tunnel rigide
- Slalom

Les obstacles ne peuvent en aucun cas présenter un danger pour les chiens. Ils doivent être conformes aux spécifications suivantes et aux dessins en annexe.

La couleur des zones de contact ne doit pas être blanche, noire ou brune. Les zones de contact électroniques peuvent être utilisées comme information supplémentaire pour le juge uniquement.

Haies :

a) Haie simple :

Hauteur : Large : 55 à 60 cm – Intermediaire : 45 – 50 cm – Medium : 35 à 40 cm – Small : 25 à 30 cm

Largeur : minimum 120 cm - maximum 130 cm

Les haies sont mises en place avec une barre en bois ou matériau synthétique sûr ; le métal n'est pas autorisé. Les barres, d'un diamètre de 3 à 5 cm, doivent présenter au moins trois segments de couleurs contrastées.

Largeur d'une aile : minimum 40 cm - maximum 60 cm.

Le montant intérieur de l'aile doit être d'au moins 1 m de haut.

Le début de la partie de l'aile inclinée vers l'extérieur doit être d'au moins 75 cm de hauteur. Les deux ailes d'une haie ne doivent pas être raccordées ou fixées l'une à l'autre. Les ailes de forme rectangulaire ou triangulaire ne sont pas autorisées ; les ailes pleines ne sont pas autorisées non plus.

Les chiens ne doivent pas pouvoir passer sous ou à travers une partie quelconque de l'aile. Aucune pièce (support de barre), amovible ou permanente, ne doit dépasser du montant intérieur de l'aile.

b) Haie double :

Deux haies simples (comme ci-dessus) peuvent être placées ensemble pour former une haie double. Les barres sont placées de façon ascendante avec une différence de hauteur de 15 à 25 cm. La barre sur la haie arrière doit être 10 à 20 cm plus longue que la barre sur la haie avant. Une barre cassable peut être utilisée.

Hauteur : Large : 55 à 60 cm – Intermediata : 45 – 50 cm – Medium : 35 à 40 cm – Small : 25 à 30 cm

La profondeur totale ne doit pas dépasser : Large : 50 cm – Intermediata : 45 cm – Medium : 40 cm – Small : 30 cm

Aucune pièce (support de barre), amovible ou permanente, ne doit dépasser du montant intérieur de l'aile.

Mur :

Hauteur : Large: 55 à 60 cm – Intermediata : 45 – 50 cm – Medium : 35 à 40 cm – Small : 25 à 30 cm

Largeur : minimum 120 cm - maximum 130 cm

Profondeur : environ 20 cm à la base et au moins 10 cm au sommet.

Le mur doit être composé d'éléments séparés - les murs télescopiques ne sont pas autorisés.

3 à 5 éléments amovibles, de la forme  sont posés sur la partie supérieure.

La base et/ou les côtés de ces éléments amovibles doivent être fermés. Ces éléments sont courbés en forme de demi-cercle (voir exemple). La largeur des éléments doit être la même que la largeur du mur.

Les colonnes doivent avoir une hauteur de 100 à 120 cm et ne peuvent pas être fixées aux éléments du mur. Largeur et profondeur des colonnes : minimum 20 cm – maximum 40 cm. Si les colonnes sont rondes, leur diamètre doit être de 30 à 40 cm.

Pneu :

Diamètre de l'ouverture : 50 cm à 60 cm

Hauteur de l'axe central par rapport au sol : Large : 80 cm – Intermediata : 70 cm - Medium et Small : 55 cm

Largeur du pneu: minimum 8 cm – maximum 12 cm.

Le pneu doit pouvoir se briser en 2 ou 4 parties, lorsqu'une force égale à un poids de 8 kg est exercée dessus.

Le pneu doit être fabriqué dans un matériau absorbant les chocs.

Deux montants de chaque côté du pneu le maintiennent en position et assurent une stabilité suffisante pour éviter que l'obstacle ne se renverse trop facilement. Les montants ne doivent pas dépasser le haut du pneu. Il ne peut pas y avoir de poutre en haut des montants.

Saut en Longueur :

Un saut en longueur est composé de deux à quatre éléments. La longueur totale est :

- Large : 120 à 150 cm (4 éléments)
- Intermediata : 90 à 110 cm (3 à 4 éléments)
- Medium : 70 à 90 cm (3 éléments)
- Small : 40 à 50 cm (2 éléments)

Largeur des éléments : 120 cm à l'avant, peut être porté jusqu'à 150 cm à l'arrière.

Les éléments sont placés par ordre de hauteur croissant. Hauteur de l'élément le plus bas : 15 cm. Hauteur de l'élément le plus haut : 28 cm. Profondeur de chaque élément : 15

cm. L'angle d'inclinaison des éléments doit être tel que le bord avant de chaque élément soit plus bas que le bord arrière de l'élément précédent.

Toutes les planches (mais pas nécessairement les supports) du saut en longueur doivent être en bois ou en matière synthétique sûre (métal non autorisé).

Les piquets d'angle, hauteur 120 à 130 cm - diamètre 3-5 cm, doivent être placés aux quatre coins de façon indépendante des éléments. Les sommets de ces piquets doivent être recouverts pour protéger le chien et le conducteur si nécessaire. Les piquets marqueurs ne sont pas considérés comme faisant partie de l'obstacle ; ils ne sont qu'une aide au jugement.

Passerelle :

Hauteur : minimum 120 cm – maximum 130 cm

Longueur de la planche et des rampes : minimum 360 cm – maximum 380 cm

Largeur de la planche et des rampes : 30 cm

Zones de contact : Les derniers 90 cm du bas de chaque rampe doivent avoir une couleur différente (sur les côtés aussi).

La surface de l'obstacle doit être antidérapante. Chaque rampe doit avoir des liteaux antidérapants à intervalles réguliers (environ tous les 25 cm) pour éviter au chien de glisser et faciliter la montée, mais pas à moins de 10 cm du début d'une zone de contact. Ces liteaux doivent avoir une largeur de 2 cm et une épaisseur de 0,5 à 1 cm. Ils ne doivent pas présenter de bords tranchants.

Le bas de la zone de contact doit être rempli (pas d'écart par rapport au sol) et pas trop aplati (pas d'arêtes vives).

Les pieds de la passerelle ne doivent pas dépasser le haut de l'obstacle. Les pieds et autres structures de soutien ne doivent pas empêcher le tunnel d'être placé en toute sécurité sous la passerelle.

Balançoire :

Hauteur : 60 cm mesurée du sol au haut de la planche à l'axe de basculement central.

L'axe de basculement de la balançoire ne doit pas être à plus de 10 cm sous le haut de la planche.

Longueur de la planche : minimum 360 cm – maximum 380 cm

Largeur de planche : 30 cm

Zones de contact : comme pour la passerelle.

Les extrémités de la planche ne doivent être dangereuses ni pour le chien ni pour le conducteur. Le bas de la zone de contact doit être rempli (pas d'écart par rapport au sol) et pas trop aplati (pas d'arêtes vives).

L'obstacle doit être stable et la surface doit être antidérapante. Cependant, les liteaux antidérapants ne sont pas autorisés. La balançoire doit être correctement équilibrée (ne basculer ni trop vite ni trop lentement) et permettre aux petits chiens de la faire basculer sans problème.

Vérification : Le basculement doit avoir lieu en 2 à 3 secondes lorsqu'un poids de 1 kg est placé au centre de la zone de contact descendante. Si ce n'est pas le cas, des ajustements doivent être effectués.

Palissade :

Hauteur : Le sommet des deux rampes doit être à 170 cm du sol pour tous les chiens.

Longueur des rampes : minimum 265 cm – maximum 275 cm

Largeur des rampes : 90 cm minimum, qui peut être augmentée au bas à 115 cm

Zones de contact : Les derniers 106 cm du bas de chaque rampe doivent avoir une couleur différente (sur les côtés aussi).

La surface de l'obstacle doit être antidérapante. Chaque rampe doit avoir des liteaux antidérapants à intervalles réguliers (environ tous les 25 cm) pour éviter de glisser et faciliter la montée, mais pas à moins de 10 cm du début d'une zone de contact. Ces liteaux doivent avoir une largeur de 2 cm et une épaisseur de 0,5 à 1 cm. Ils ne doivent pas présenter de bords tranchants.

Le bas de la zone de contact doit être rempli (pas d'écart par rapport au sol) et pas trop aplati (pas d'arêtes vives).

Le haut de la palissade ne doit présenter aucun danger pour les chiens et doit être couvert si nécessaire.

Les structures de support ne doivent pas empêcher le tunnel d'être placé en toute sécurité sous la palissade.

Tunnel :

Diamètre : 60 cm – Longueur : 300 à 600 cm

Le tunnel doit être flexible et il est recommandé qu'il soit fabriqué à partir d'un matériau à surface uniforme et de couleur claire.

Les tunnels doivent toujours être tirés à leur longueur maximale.

Lors de la fixation du tunnel, le bandeau ou la sangle doit suivre les contours du tunnel, sans le déformer et sans réduire son diamètre.

Le nombre minimum de sacs pour fixer le tunnel est de 1 sac par mètre (Donc par ex. 6 sacs pour un tunnel de 6 m).

Slalom :

Nombre de piquets : 12

Les piquets sont rigides et ont un diamètre de 3 à 5 cm. La hauteur des piquets est de 100 à 120 cm et ils sont placés à 60 cm l'un de l'autre (mesuré entre les piquets).

Les piquets doivent être en bois ou en matériau synthétique sûr ; le métal n'est pas autorisé.

La base du slalom ne doit pas dépasser 0,8 cm en épaisseur au total (cadre plus supports latéraux) et 8 cm en largeur. Les supports qui maintiennent les piquets en place doivent être solidement fixés à la base et ne pas dépasser 10 cm de haut. Les pieds latéraux de la base ne doivent pas être sur le trajet normal du chien.

Départ et arrivée :

Si un chronomètre électronique est utilisé, l'équipement doit être placé aussi près que possible du premier et dernier obstacle ; il définit les lignes de départ et d'arrivée.

Sinon, le premier et dernier obstacle définissent les lignes de départ et d'arrivée.

Si un chien passe à côté du premier obstacle, il est pénalisé d'un refus et le chronométrage manuel commence dès que le chien passe la ligne de départ (c'est la ligne du premier obstacle s'étendant des deux côtés jusqu'aux limites du terrain).

Il doit y avoir suffisamment de place (au moins 6 m) de façon à ce que le chien, aussi bien au départ qu'à l'arrivée, puisse sauter dans une ligne naturelle .

Si le chronométrage le permet, le premier et le dernier obstacle peuvent être n'importe quel saut (haie, mur, pneu ou saut en longueur). S'il n'est pas possible de placer le chronométrage en toute sécurité au premier ou au dernier obstacle, cet obstacle doit être soit un simple saut, soit un double saut.

A.5 Jugements

Aucun concurrent ne peut contester la décision du juge. Ses décisions sont définitives.

Des pénalités sont encourues pour :

- Ne pas négocier correctement le parcours ;
- Ne pas terminer le parcours dans le TPS.

A.5.1 Fautes

a) Dépassement du T.P.S.

Le temps de parcours doit être mesuré avec une précision de 0,01 seconde. Si ce temps dépasse le TPS, les pénalités de temps sont égales à ce dépassement.

a) Fautes sur obstacles

Chaque faute est sanctionnée de 5 points de pénalités.

Un conducteur qui gagne un avantage en touchant son chien ou un obstacle sera pénalisé d'une faute : 5 points à chaque fois que cela se produit.

Les pénalités suivantes sont relatives à l'obstacle que le chien doit négocier :

b.1) Tombés :

Lors de la négociation d'un obstacle, une faute est comptée chaque fois qu'une partie quelconque de l'obstacle (barre, aile, tuile...) est renversée (5 points).

b.2) Refus :

Est pénalisé d'un refus (5 points) : un chien qui s'arrête devant un obstacle; un chien qui se détourne d'un obstacle ou passe à côté, ou qui passe sous la barre d'une haie; un chien qui met sa tête ou une patte dans un tunnel et ressort; un chien qui saute par-dessus un tunnel ou une aile d'obstacle; un chien qui prend le saut en longueur par le côté ; un chien qui passe sous un obstacle à zones ou qui saute par-dessus.

Un chien ne peut être pénalisé d'un refus (s'arrête devant un obstacle, se détourne d'un obstacle ou passe à côté d'un obstacle) que lorsqu'il arrive du côté par lequel l'obstacle doit être négocié.

b.3) Zones de contact :

Sur la palissade et la passerelle, le chien doit obligatoirement poser une patte, ou au moins une partie de la patte, sur la zone de contact descendante. Sur la balançoire, le chien doit, aussi bien à la montée qu'à la descente, poser une patte ou une partie de patte sur la zone de contact. Chaque manquement est pénalisé d'une faute (5 points). Le chien est considéré comme ayant quitté l'obstacle lorsque les quatre pattes sont sur le sol.

Les refus doivent être corrigés, ne pas le faire entraîne l'élimination.

Autres fautes : tombés ou manquement d'une zone de contact – le chien est pénalisé, mais continue son parcours.

A.5.2 Jugement de certains obstacles spécifiques.

Chaque tentative de négocier un obstacle doit être jugée.

a) Haie double

Jugée de la même manière qu'une haie simple.

b) Pneu

Si le pneu se brise lors d'un refus : élimination

Si le pneu se brise quand le chien passe : 1 faute (5 points)

c) Saut en longueur

Passer à côté, sauter d'un côté à l'autre ou ne pas traverser l'obstacle complet est pénalisé d'un refus (5 points).

La chute d'un des éléments est pénalisée d'une faute (5 points). Aucun autre contact avec l'obstacle n'est pénalisé.

Le chien ou le conducteur ne sont pas pénalisés lorsqu'ils touchent ou renversent l'un des piquets marqueurs du saut en longueur, même si cela provoque la chute d'un des éléments.

c) Passerelle

Le chien doit toucher la partie ascendante avec les quatre pattes. S'il ne le fait pas, une élimination s'ensuivra.

Le chien qui descend de l'obstacle avant de toucher des quatre pattes la rampe descendante est pénalisé d'un refus (5 points)

d) Balançoire

Le chien qui saute de l'obstacle avant de passer l'axe de basculement avec quatre pattes est pénalisé d'un refus (5 points). La balançoire doit toucher le sol avant que le chien ne la quitte, sinon il est pénalisé d'une faute (5 points).

e) Palissade

Le chien doit toucher la partie ascendante avec les quatre pattes. S'il ne le fait pas, une élimination s'ensuivra.

Le chien qui descend de l'obstacle avant de toucher des quatre pattes la rampe

descendante est pénalisé d'un refus (5 points).

Le chien qui a dépassé le haut de la palissade et touche le sol avant d'avoir touché la rampe descendante est éliminé.

f) Tunnels

Lorsqu'on approche de l'obstacle par le côté, toute tentative incorrecte de négocier le tunnel (par exemple, en sautant par-dessus) est pénalisée d'un refus (5 points).

g) Slalom

Le premier piquet doit être à gauche du chien, le second à droite et ainsi de suite. Chaque entrée incorrecte est pénalisée d'un refus, même lorsque le chien aborde l'obstacle par le côté (5 points). Pour les autres erreurs, le chien n'est pénalisé qu'une seule fois, avec une faute (5 points). Chaque erreur doit être corrigée immédiatement ou bien le chien peut renégocier le slalom depuis le début. Remonter à l'envers (plus de 2 portes) entraîne l'élimination.

L'obstacle doit être franchi correctement avant la négociation de l'obstacle suivant ; ne pas le faire entraîne l'élimination à l'obstacle suivant.

A.5.3 Fautes entraînant une élimination

- Incorrection envers le juge.
- Brutalité envers son chien.
- Dépassement du TPM.
- Trois refus.
- Prendre ou toucher des obstacles hors séquence (y compris passer en-dessous ou au-dessus d'un obstacle ; cependant, passer sous la palissade ou la passerelle est autorisé pour le chien en cas de refus d'un tunnel placé sous l'obstacle).
- Prendre un obstacle dans le mauvais sens.
- Si le chien fait tomber/détruit un obstacle avant de le négocier ou s'il doit plus tard sur le parcours, franchir cet obstacle, tel qu'il ne puisse plus le faire correctement.
- Si le conducteur fait tomber/détruit un obstacle.
- Le conducteur négocie un obstacle lui-même, le traverse, passe par-dessus ou passe par-dessous.
- Le conducteur tient quelque chose dans la main.
- Le conducteur démarre ou arrête le chronométrage
- Le conducteur replace le chien au départ après avoir franchi la ligne de départ (sauf sur ordre du juge).
- Le chien porte un collier.
- Le conducteur se retire (sauf si le juge le lui demande).
- Le chien s'oublie, quitte le terrain ou n'est plus sous contrôle.
- Le chien mordille constamment le conducteur.
- Démarrer le parcours sans l'autorisation du juge.
- Le conducteur s'entraîne sur le parcours avant ou après la course.

Remarque : Si le parcours est construit de telle façon que le chien, lorsqu'il suit sa trajectoire naturelle, prend un obstacle supplémentaire après que sa course soit terminée, celui-ci ne sera pas sanctionné d'une élimination.

Lors d'une élimination le conducteur et le chien doivent quitter le ring le plus rapidement possible, à moins que le juge n'en décide autrement. L'élimination doit être clairement indiquée par le juge. Le juge doit résoudre tous les cas non prévus et cela de façon cohérente.

A.5.4 Force majeure

Dans des circonstances indépendantes de la volonté du conducteur – par exemple : obstacle renversé, barre tombée le juge peut arrêter le conducteur et, lorsque l'obstacle a été remis en état, faire repartir le chien depuis le début.

Toutes les pénalités reçues avant que le chien ait été arrêté s'appliquent toujours. Jusqu'à ce point, aucune autre pénalité n'est donnée. Cependant, le conducteur doit renégocier le parcours au mieux de sa capacité. Les pénalités supplémentaires ne sont encourues qu'à partir de l'endroit où le conducteur a été arrêté.

A.6 Classements

Le classement se fait en tenant compte :

1. Du total des pénalités (pénalités de parcours + pénalités de temps).
2. En cas d'égalité du total des pénalités, le chien le plus rapide est classé en premier.

Exemple : avec TPS = 60 secondes

Dossard	Pénalités parcours	Temps réalisé	Pénalités de temps	Pénalités totales	Classement
7	5	58.71	0.00	5.00	2
12	0	65.00	5.00	5.00	3
18	5	57.25	0.00	5.00	1
4	0	68.32	8.32	8.32	4
15	10	59.17	0.00	10.00	5
2	5	65.00	5.00	10.00	6

A.7 Organisation d'une compétition internationale

Les clubs qui souhaitent organiser un concours international d'agility doivent :

1. Avoir un terrain d'au moins 20 x 40 m
La surface ne doit présenter aucun danger pour les chiens ou les conducteurs (pas de verre cassé, de clous, de nids de poule, etc.)
2. Inviter un juge agréé par l'Organisation Canine Nationale et la FCI pour officier.
En outre, un juge adjoint peut être nommé lorsque les organisateurs estiment que cela est nécessaire, pour aider le juge à juger le parcours. Le juge adjoint peut être autorisé à

juger des obstacles ou des séquences spécifiques d'après sur le parcours, tel que déterminé par le juge principal.

La responsabilité ultime de toutes les décisions prises incombe au juge principal, dont les décisions sont définitives.

3. Prévoir les personnes nécessaires au bon déroulement de la compétition, à savoir :
 - Un assistant de terrain qui note les pénalités signalées par le juge, de sorte que le juge n'ait pas besoin de quitter des yeux le chien qui évolue.
 - Deux chronométreurs (1 officiel + 1 contrôle de sécurité).
 - Deux commissaires de terrain chargés de la remise en place des obstacles.
 - Deux secrétaires (minimum) en charge d'établir le classement, de l'afficher et de remplir les carnets de travail.
 - Un commissaire aux concurrents pour faire entrer et sortir les concurrents du terrain.
 - Une équipe (6 personnes) pour mettre en place le parcours selon les instructions du juge.

4. Les obstacles ainsi que la précision et le positionnement de tout chronométrage électronique doivent être conformes à ce règlement d'agility de la FCI.

A.8 Épreuves / classes & catégories

Deux sortes d'épreuves sont organisées :

1. Épreuves internationales d'agility sanctionnées par la FCI.
2. Épreuves nationales d'agility sanctionnées par les O.C.N.

A.8.1 Épreuves internationales d'agility sanctionnées par la FCI

Ouvertes uniquement aux chiens de plus de 24 mois inscrits dans un Livre des Origines ou annexe reconnus par la FCI et en possession d'un carnet de travail valide ou d'une licence valide délivrés par leur O.C.N.

Les chiens doivent être tatoués ou pucés et leurs propriétaires/conducteurs doivent être membres d'un club affilié auprès d'une organisation nationale cynologique (O.C.N.) qui est affiliée auprès de la F.C.I.

Les femelles en chasse peuvent prendre part aux concours internationaux de la F.C.I.

Les concours F.C.I. CACIAg sont reconnus uniquement lors de concours internationaux et seulement pour les chiens du plus haut grade de chaque pays.

Concours internationaux selon le règlement de la F.C.I.

Il existe deux épreuves officielles :

- Agility – comprenant les obstacles à zones.
- Jumping – sans les obstacles à zones.

Ces épreuves sont organisées selon trois niveaux :

a) Agility/Jumping 1

Réservé aux chiens débutants.

b) Agility/Jumping 2

Réservé aux chiens qui répondent aux critères nationaux pour être promu en grade 2.

c) Agility/Jumping 3

Réservé aux chiens qui ont atteint les exigences nationales pour passer au niveau 3.

La relégation est possible, les modalités pour ce faire sont laissées à l'O.C.N. – F.C.I.

Les règles s'appliquent à toutes les catégories - S, M, I et L - mais les obstacles devront satisfaire aux spécifications définies pour chaque catégorie.

Les résultats obtenus lors des épreuves officielles sont consignés dans le carnet de travail du chien ou dans un enregistrement associé à la licence du chien.

A.8.2 Épreuves nationales d'agility sanctionnées par les O.C.N.

Ouvertes aux chiens âgés de plus de 18 mois, avec ou sans pedigree. Les chiens doivent être tatoués ou pucés et leurs propriétaires/conducteurs doivent être membre d'un club affilié à une O.C.N. qui elle-même est affiliée à la F.C.I. Les participants doivent être en possession d'un carnet de travail valable ou d'une licence délivrée par une O.C.N. – F.C.I. dans lesquels les résultats peuvent être notés.

Laissées à l'initiative de chaque pays, ces épreuves devraient rester dans l'esprit de l'agility et assurer la sécurité des chiens et des conducteurs. L'O.C.N. peut appliquer les règles d'agility FCI ou avoir des règles nationales distinctes. Si des règles distinctes sont établies, l'O.C.N. devrait essayer de suivre au plus près les règles FCI.

Les règles nationales peuvent déterminer les classes et les catégories, les critères selon lesquels les chiens montent ou descendent entre les niveaux et d'autres spécificités nationales éventuelles.

A.8.3 Ne sont pas admissibles à participer :

- Les chiennes en gestation
- Les chiens apparemment malades, blessés ou physiquement inaptes.
- Les chiens dopés.
- Les chiens venant d'une région infectée par la rage ou s'y rendant doivent avoir un certificat d'inoculation valable contre la rage.

Les compétiteurs/chiens étrangers doivent justifier de leur appartenance à un club affilié à une O.C.N. reconnue par la FCI et de leur participation à des compétitions officielles dans leur propre pays.

Concourir dans un pays étranger alors que le concurrent a perdu le droit de concourir dans son propre pays devrait conduire à une action disciplinaire de la part de sa propre O.C.N.

Une bonne conduite et une tenue correcte sont exigées des concurrents.

Tout acte de brutalité envers son chien sera sévèrement sanctionné et la disqualification sera immédiate. Une plainte peut également être déposée contre le conducteur.

Le club organisateur a le droit de refuser toute inscription.

B. CHAMPIONNAT DU MONDE D'AGILITY DE LA FCI

B.1 Organisation

Le Championnat du Monde d'Agility est organisé annuellement. Les vainqueurs gagnent le titre « Champion du monde FCI d'Agility »

Toute O.C.N. désirant organiser le "Championnat du Monde d'Agility" doit faire une demande cinq ans en avance. Les candidatures doivent être envoyées au président de la Commission d'Agility de la FCI. En règle générale, la date du Championnat du Monde est le premier week-end d'octobre. La Commission d'Agility de la FCI doit approuver toute déviation par rapport à cette date. Les demandes doivent inclure les détails suivants :

- Nom de l'O.C.N. qui pose sa candidature
- Nom et adresse du responsable qui couvre l'évènement
- Lieu où l'évènement est prévu
- Description et plan des installations et du terrain choisis pour l'évènement ainsi que les moyens disponibles
- Confirmation que tout sera effectué conformément au "Cahier des Charges pour les Championnat du Monde"

Le Championnat du Monde d'Agility est un événement auquel participent les meilleurs conducteurs des pays membres de la FCI. Le pays organisateur devrait donner à cet événement le prestige qui convient à un "Championnat du Monde".

Le pays hôte fournit tout l'équipement nécessaire. Il est responsable de l'accueil des concurrents et des officiels invités.

Pour créer une bonne ambiance, qui contribue à la réussite de l'évènement, il est important de faire appel aux services d'un bon commentateur durant l'évènement.

Les médias (presse, radio, télévision, etc.) doivent être contactés pour assurer la publicité nécessaire afin d'attirer un grand nombre de spectateurs et de promouvoir ainsi l'Agility et le chien de pure race.

L'O.C.N. organisateur est le seul responsable vis-à-vis de la FCI pour l'organisation pratique et il doit prendre les mesures appropriées pour s'assurer que l'évènement se déroule sans heurts.

Au moins 6 mois avant l'évènement, l'O.C.N. organisatrice doit inviter d'autres O.C.N. à participer. Les O.C.N. doivent être informées de la date de clôture et du nombre maximal d'inscriptions. Elles devraient également être invitées à fournir des vêtements appropriés et identiques pour leurs équipes.

La Commission d'Agility de la FCI nomme un représentant qui veille à ce que le "Cahier des Charges" concernant les Championnats du Monde soit respecté par l'O.C.N. organisatrice et que le

règlement d'Agility soit strictement appliqué. L'O.C.N. organisatrice doit fournir au représentant un programme de la compétition.

B.2 Épreuves

Les épreuves sont jugées selon le règlement de la FCI. Elles se déroulent sur un terrain de 24 x 40 m.

Les parcours seront jugés par 4 juges reconnus par la FCI. Deux issus du pays organisateur.

Le Championnat du Monde d'Agility comprend :

a) Deux épreuves "individuelles"

- Parcours d'agility comprenant les obstacles à zones.
- Parcours de jumping sans les obstacles à zones.

Les parcours ne doivent contenir que les obstacles homologués.

Le cumul des deux résultats détermine le vainqueur qui s'intitule "Champion du monde FCI d'Agility". En cas d'égalité (pour la première place seulement), un troisième parcours est effectué pour départager les concurrents.

b) Deux épreuves par équipe

- Parcours d'agility comprenant les obstacles à zones.
- Parcours de jumping sans les obstacles à zones.

Les parcours ne doivent contenir que les obstacles homologués.

Chaque pays participant peut constituer une équipe par catégorie, composée chacune de 4 chiens. (un chien ne peut participer que dans une seule catégorie). Le cumul des deux résultats (agility et jumping) des 3 meilleurs chiens de l'équipe dans chaque épreuve détermine l'équipe gagnante. L'équipe gagnante reçoit le titre "Champion du Monde d'Agility FCI par Équipe".

Après chaque épreuve - individuelle et équipe - le numéro de puce du chien sera vérifié.

Chien en blanc

Pour chaque épreuve, avant que les compétiteurs reconnaissent le parcours, le juge fait démarrer un chien en blanc (qui ne participe pas à la compétition) pour vérifier ce parcours.

Procédure de départ

Une fois que le juge a signalé au conducteur qu'il est prêt à démarrer, le conducteur dispose de 15 secondes pour prendre le départ - après quoi le chronométrage commence automatiquement.

B.3 Inscriptions

Pour le Championnat du Monde d'Agility, les O.C.N. affiliées à la FCI (ou celles qui ont des liens étroits comme l'AKC, le CKC et le Kennel Club du Royaume-Uni) sont autorisées à sélectionner des équipes selon les règles suivantes :

- Les propriétaires et conducteurs doivent avoir la nationalité du pays ou doivent avoir leur résidence permanente dans le pays pour lequel leur chien concourra. Il appartient à l'O.C.N. de déterminer le statut résidentiel du propriétaire et du conducteur. En cas de double nationalité,

on peut choisir l'un ou l'autre pays sans restriction : cependant, on ne peut concourir que pour un seul pays.

- Le chien doit avoir un pedigree reconnu par la FCI. Il doit avoir été inscrit au Livre des Origines ou annexe du pays qu'il représente depuis au moins 6 mois.
- Chaque conducteur est autorisé à concourir avec aux plus quatre chiens lors du championnat du monde.
- Le chien doit être âgé de 24 mois ou plus le jour de la compétition pour être admissible au Championnat du Monde.

En cas de problèmes, ceux-ci devront être résolus par le Comité Général de la FCI.

Chaque pays peut inscrire les nombres de chiens suivants :

- Épreuves "individuelles" : 12 chiens, "L", "I", "M" ou "S" (maximum 6 dans une catégorie).
- Épreuves par équipe : 1 équipe de 4 chiens par catégorie "L", "I", "M" et "S".

Remarque : Les vainqueurs (même chien et conducteur) en « individuel » (L – I - M - S) du Championnat précédent seront automatiquement sélectionnés pour défendre leur titre. Ces chiens seront simplement ajoutés au nombre de chiens autorisés pour leur pays.

Pour être qualifié pour le Championnat du Monde, le chien doit posséder un pedigree reconnu de la FCI et avoir pris part à une épreuve officielle Agility 2 ou Agility 3. Les O.C.N. peuvent envisager d'autres critères.

Les O.C.N. doivent envoyer les formulaires d'inscription dûment remplis et signés au comité organisateur avant la date de clôture. Ils doivent, en même temps, nommer un "chef d'équipe" ou un entraîneur qui sera responsable de l'équipe devant le comité organisateur.

B.4 Obstacles

Deux jeux complets, chacun conforme au règlement de la FCI, comprenant les obstacles suivants :

14 haies avec barres (le diamètre des barres doit être de 4 à 5 cm), 1 pneu, 1 mur, 1 passerelle, 1 palissade, 1 balançoire, 1 slalom, 1 saut en longueur, 4 tunnels rigides (dont un d'une longueur de 3 à 4 m). Des zones de contact électroniques peuvent être utilisées.

Le délégué de la FCI doit contrôler la conformité des obstacles suivant le règlement.

B.5 Contrôle vétérinaire

Chaque chien est soumis à un contrôle vétérinaire avant le début de la compétition. Les certificats de vaccination contre la rage sont contrôlés. Les chiens provenant de ou allant dans une région infectée par la rage doivent également avoir un certificat médical valide délivré par leur vétérinaire.

Les chiennes gestantes, les chiens qui sont malades ou blessés ne sont pas autorisés à concourir. Les chiennes en chaleur sont autorisées à concourir ; elles passent selon l'ordre attribué.

B.6 Carnet de travail ou licence

Chaque chien doit avoir un carnet de travail ou une licence, qui est remis au comité organisateur avant le début de la compétition.

B.7 Juges

La Commission d'Agility de la FCI nomme quatre juges qualifiés, dont 2 issus de 2 pays différents autres que le pays organisateur. Les quatre juges nommés sont chargés de juger les parcours.

Le "juge principal" a l'entière responsabilité de son parcours et prend la décision finale.

Toutefois, si "le juge principal" souhaite demander l'avis de l'autre juge, qui agit à titre de "juge adjoint" sur le parcours, sur quelque question que ce soit, il est libre de demander conseil.

Le "juge principal" et son "juge adjoint" doivent travailler ensemble en équipe pour s'assurer que les erreurs évidentes dans le jugement puissent être évitées. Le "juge adjoint" gardera un œil sur le chien et si quelque chose est clairement manqué par le "juge principal", le "juge assistant" doit en informer le "juge principal" sur le ring immédiatement après la course, afin que la bonne décision puisse être prise.

Les décisions du juge sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

Les indemnités des juges sont définies dans le "Cahier des charges du Championnat du monde d'agility de la FCI". L'organisateur doit fournir aux juges étrangers un interprète dans l'une des quatre langues de la FCI (français, anglais, allemand ou espagnol).

Les chiens inscrits dans les catégories Intermediate, Medium et Small sont mesurés lors des Championnats du Monde d'Agility. Trois juges sont nommés pour cette tâche par la Commission d'Agility de la FCI.

Si un chien est inscrit dans la mauvaise catégorie, il sera retiré de la compétition.

B.8 Spécifications

Le comité d'organisation doit se conformer aux règlements de la FCI, qui énumèrent toutes les fonctions et responsabilités du comité et les mettre en œuvre correctement.

La version en langue anglaise de ce règlement, fait foi.

Deuxième Partie :

LE RÈGLEMENT BELGE D'AGILITY

En principe, les règlements de la FCI sont d'application, complétés suivant les normes Belges et approuvés par URCSH.

1. Directives générales

Règlement général d'organisation :

Les concours d'agility sont organisés selon les règlements généraux de l'URCSH en vigueur pour tous les concours et épreuves de travail.

Les concours d'agility ne sont pas organisés les jours ouvrables, uniquement les samedis, dimanches et jours fériés.

Il faut remarquer que les concours, même déjà publiés dans le calendrier sportif, doivent encore faire l'objet d'une demande officielle auprès de la SRSB, via MyKkush et cela deux mois au moins avant la date d'organisation.

Cette autorisation relative à la demande du concours/épreuve doit être présentée au(x) juge(s) pour signature.

Pour l'organisation d'un concours avec CACIAG., les clubs doivent poser leur candidature auprès de la section 4C qui la soumettra à la SRSB. Cette candidature sera déposée en même temps que la demande pour le concours (calendrier sportif).

Critères généraux de jugement :

Ne pourront juger ce programme que les juges nommés par la commission de qualification de l'URCSH ou reconnus par la FCI. Ils observeront les règlements existants et les cotations prévues, cependant leurs jugements seront sans appel.

Le club organisateur peut décider de faire juger le parcours d'agility par 1 ou 2 juges.

Le juge pourra prétendre aux indemnités normales conformément aux règlements de l'URCSH.

Tous les cas fortuits seront résolus par le juge qui tiendra toujours compte des directives et des règlements du présent programme.

Si d'éventuelles sanctions sont prises, en dehors des cotations, juge enverra un rapport succinct au secrétariat de la section 4C.

Participation :

Peuvent participer aux concours d'agility tous les chiens qui ont obtenu la 'Licence Programme Agility' et qui sont âgés d'au moins 18 mois le jour du concours.

Les femelles en chasse peuvent prendre part aux concours. Elles courent selon leur numéro dans l'ordre de départ.

Chaque conducteur doit être en possession de son carnet de travail. Les résultats sans fautes sur les parcours d'agility – en grade 1 et 2 – doivent être annotés dans le carnet de

travail. D'autres résultats, par ex. les places pour une promotion, peuvent également être inscrits.

Avant d'accéder au terrain du concours, chaque conducteur devra remettre le carnet de travail du chien au secrétariat du club organisateur sous peine de voir la participation du chien refusée.

Les chiens sans origine reconnue participent avec un carnet de travail barré. Les propriétaires de ces chiens s'engagent à ce que leur prochain chien possède un pedigree reconnu par la FCI.

Tous les prix délivrés sous le contrôle de la SRSB ne peuvent profiter qu'à des chiens en possession d'un pedigree reconnu par cette instance.

Inscriptions :

L'inscription se fait online. L'inscription oblige au paiement du montant d'inscription, et ce aussi vite que possible après l'inscription. Les inscriptions peuvent être faites à partir de 2 mois avant le concours, et tant que celui-ci n'est pas complet, jusqu'à 3 semaines avant le concours.

Le paiement sur place n'est pas autorisé.

Annuler avec remboursement du montant de l'inscription peut se faire jusqu'à 3 semaines avant le concours. Après le montant de l'inscription reste dû. Les organisateurs ont le droit de refuser des inscriptions sans devoir en justifier la raison.

Organisation des épreuves :

Généralités :

Les organisateurs tiendront compte des points suivants :

- Le concours ne peut pas commencer avant 9.00 h.
- Dans l'horaire du concours, une pause d'environ 1 h. sera prévue à midi.
- Une proclamation des prix aura lieu au plus tard à 18.00 h.
- Par journée d'épreuves, les parcours prévus doivent être en rapport avec le nombre de participants, les terrains disponibles, l'horaire, les collaborateurs, etc., afin que l'organisation se déroule facilement et que chaque juge ait finalement un maximum de 400 chiens à juger dont maximum 250 sur un parcours d'agility.

Tous les grades et catégories doivent être organisés lors de chaque concours.

Les concours peuvent être limités de la façon suivante :

- 1 ring : 150 chiens (maximum 150 chiens)
- 2 rings : 180/250 chiens + maximum 10 % = 198/275 chiens
- 3 rings : 350 chiens + maximum 10 % = 385 chiens

Les limitations (150, 180, 250 ou 350) doivent être indiquées au calendrier sportif.

Les limitations en grades et catégories ne sont possibles qu'avec l'autorisation de la section 4C.

Quand on organise un passage de brevet lors d'un concours, le nombre des chiens participants au brevet sont inclus dans le total des chiens du concours.

Epreuves de sélection pour le CM :

Annuellement, des concours de sélection au championnat du monde sont organisés. Les spécifications pour la mise en place et la répartition des points sont décrites dans le document « Lignes directrices pour les sélections au CM ». Aucune modification ne peut être apportée à ce document à partir du moment où les inscriptions sont ouvertes pour les sélections au CM.

Les personnes qui veulent participer aux concours internationaux (AWC, EO, JOAWC) pour la Belgique, mais qui ne sont pas de nationalité belge, doivent se conformer aux règles établies par la FCI. Un critère de sélection supplémentaire pour les étrangers est imposé par l'URCSH : pendant au moins les trois dernières années, être domicilié en Belgique (Une boîte postale n'est pas une adresse).

Obligations administratives :

Les résultats sans fautes valables pour une promotion sur les parcours d'agility, aussi bien en grade 1 qu'en grade 2 doivent être notés dans le carnet de travail.

Les organisateurs feront parvenir par mail les résultats obtenus (catalogues complétés) à la S.R.S.H., le secrétariat général de l'U.R.C.S.H. et le secrétariat de la section 4C, et ce endéans les 14 jours suivant le concours. Lors des épreuves de sélection pour le CM la feuille des résultats obtenus sera également envoyée au secrétariat de la section 4C.

Le jour du concours il est interdit de modifier les catalogues en changeant, en supprimant ou en y ajoutant des participants ou chiens. Uniquement des changements concernant les clubs, degrés ou conducteurs sont admis et doivent être faits par le secrétariat.

Avant le concours, le club doit présenter la première page du catalogue au juge pour signature. Après le déroulement du concours, le juge vérifiera que le nombre total d'inscriptions n'a pas été modifié

Conducteurs :

Sur le parcours officiel un chien peut être présenté par une personne autre que le propriétaire. Il y aura toutefois lieu de l'indiquer sur le formulaire d'inscription et dans le catalogue. Tant l'agility que le parcours de jumping doivent être couru par le conducteur annoncé dans le catalogue, sinon il s'ensuivra une élimination sur les deux parcours. Pour les autres types d'épreuves on peut renoncer à cette obligation. Chaque conducteur devra être affilié à un club reconnu par l'U.R.C.S.H. et devra mentionner le nom de ce club sur le formulaire d'inscription.

Par année sportive (01.04 au 31.03), une équipe – conducteur avec chien – ne pourra participer aux concours que sous le nom d'un seul et même club, sauf accord écrit et réciproque des clubs concernés.

Les participants étrangers ont leurs propres carnets de travail ou licence, émis par leur O.C.N.

Juges :

Les organisateurs inviteront le juge par écrit ou par mail car seule une invitation écrite suivie d'une confirmation écrite sera formelle. Au moins une semaine avant la date du concours, le juge devra être avisé du nom des autres juges en fonction, du parcours qu'il devra juger, du programme de la journée (programme + nombre de participants), de l'endroit exact du concours (plan du terrain) et des obstacles disponibles.

Le juge est responsable pour déroulement aisé du concours dans son ring.

Epreuves, catégories et classes

Epreuves :

Les épreuves qualifiées de 'internationales' et de 'nationales' dans le règlement d'agility de la FCI peuvent être organisées conjointement en Belgique.

Catégories : Small, Medium, Intermediante, et Large

S (Small) : chiens jusqu'à 34.9 cm au garrot

M (Medium) : chiens de 35.0 cm à et inclus 42.9 cm au garrot

I (Intermédiaire) : chiens de 43.0 cm jusqu'à 47,9 cm au garrot

L (Large) : chiens à partir de 48 cm au garrot

Remarque : Les catégories énumérées, Small, Medium, Intermédiaire et Large, se réfèrent aux chiens selon les hauteurs au garrot définies. En cas de doute, le conducteur devra fournir une pièce officielle certifiant la taille au garrot de leur chien, mesuré par deux juges belges d'agility reconnus, la taille sera inscrite dans le carnet de travail. Les éventuelles remesures doivent être demandée au secrétariat de la section 4C. Les chiens pour lesquels la taille au garrot ne peut pas être mesurée, et de ce fait, ne peuvent être catégorisés, ne peuvent pas prendre part au brevet ou aux concours.

Classes : Par catégorie, les classes suivantes sont reconnues :

a. Agility 1^e degré :

Pour les chiens, âgés d'au moins 18 mois le jour de l'épreuve, et qui ont obtenu la 'Licence Programme d'Agility' (voir plus loin dans ce règlement).

b. Agility 2^e degré :

Les chiens qui ont réussi, sur des parcours du 1^{er} degré, au minimum 2 parcours sans fautes, dont maximum 1 jumping, plus 4 parcours avec maximum 5 point de pénalités, dont maximum 2 jumpings, peuvent, sur base volontaire, passer au 2^{ième} degré. Etant passé en 2^e degré, il ne sera plus possible de revenir en 1^e degré.

Les chiens qui obtiennent 15 x sans fautes sur le parcours agility lors d'épreuves du 1^e degré sont obligés de passer en 2^e degré.

Les chiens avec pedigree du 2^e degré sont pris en compte pour la participation à la 'Coupe de Belgique Agility' de la S.R.S.H.

c. Agility 3^e degré :

Pour les chiens qui, lors des épreuves d'agility du 2^{ème} degré ont fait au moins 6 x un parcours sans fautes (0 pénalités) et en ordre utile pour obtenir un 'droit de passage'.

De ces 6 résultats, un maximum de 3, peuvent être obtenus en jumping.

Le nombre de 'droit de passage' est déterminé par tranche de 1 à 20 chiens participants (résultats au catalogue) c.-à-d. : de 1 à 20 participants : 1 droit de passage (1^{ère} place), 21 à 40 participants : 2 droits de passage (1^{ère} et 2^{ème} place), 41 à 60 participants : 3 droits de passage (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} place), etc.

Le passage au degré supérieur est obligatoire après 10 résultats valables sur des parcours d'agility lors d'épreuves du 2^{ème} degré. Lorsque ces résultats (10 x sans fautes et 'droit de passage') sont obtenus au cours d'une même année sportive, le conducteur n'est obligé de passer au 3^{ème} degré qu'après l'épreuve de la 'Coupe de Belgique Agility'.

Si ce résultat n'est pas obtenu au cours d'une même année sportive, le conducteur est obligé de passer en 3^{ème} degré immédiatement après que ce résultat ait été obtenu. Les chiens avec pedigree du 3^{ème} degré agility sont pris en compte pour la participation au 'Grand Prix de Belgique Agility' et aux championnats internationaux.

d. Vétérans :

Pour les chiens âgés de plus de 7 ans, quelle que soit la catégorie et la classe auxquelles ils appartiennent. Il n'y aura donc qu'une seule classe de 'vétérans'. Le passage en classe 'vétérant' se fait volontairement, mais après une seule participation en classe vétérans il ne sera plus permis de revenir dans la classe précédente. La mention 'vétérant' sera inscrite dans le carnet de travail.

La classe 'vétérant' n'est pas prise en compte pour une sélection en vue d'une participation à un championnat national ou international.

Cette classe est également organisée lors de chaque épreuve et, pour la valoriser, un classement sera établi et des prix seront distribués.

e. Juniors :

U12 : conducteurs qui ont au minimum 8 ans et moins de 12 ans.

U15 : conducteurs qui ont au minimum 12 ans et maximum 15 ans.

U19 : conducteurs qui ont au minimum 15 ans et maximum 18 ans.

L'année de naissance est prépondérante à la date de naissance.

Ces conducteurs, lors de concours, auront leurs propres parcours d'agility et de jumping.

Seuls les chiens inscrits dans une des classes précitées peuvent participer à cette compétition – la classe vétérans étant exclue.

Les compétiteurs ne peuvent participer qu'avec maximum de 3 chiens lors d'une compétition.

La compétition est organisée lors de chaque concours – à l'exception de concours limités à 150 chiens sur 1 ring où l'organisation est facultative.

Remarques :

- Tous les chiens du grade 2 et grade 3 sont pris en compte pour prendre part aux sélections pour l'European Open et le Junior Open Agility World championchips .
- Le parcours en classe 'vétérans' est de préférence un parcours du 2^e degré pour lequel la hauteur des sauts est adaptée (Large et Intermédiate : 40 cm – Medium : 30 cm – Small : 20 cm) et où ni le pneu ni la palissade ne seront installés.
- La participation dans une classe supérieure ou vétérans (passage) peut se faire après contrôle du carnet de travail par un juge d'agility reconnu qui confirmera le passage (date plus nom et signature du juge).
- Les chiens ne peuvent se trouver de façon constante dans les deux mètres autour du ring, on peut cependant traverser cette zone avec les chiens.

2. Parcours : voir règlement FC

3. Déroulement des épreuves : voir règlement FCI

4. Les jugements : voir règlement FCI

5. Obstacles : voir règlement FCI

6. Classements : voir règlement FCI

7. Organisation de concours : voir règlement FCI

8. Admission à l'agility :

8.1 Généralités :

Etant donné que, dans le sport canin, la sécurité pour le chien et le conducteur doit prévaloir, il est admis qu'avant de pouvoir participer à un concours d'agility, les chiens doivent parvenir à un certain degré d'obéissance et qu'en outre les conducteurs puissent démontrer qu'ils ont un ascendant suffisant sur leur chien. Pour le prouver, les conducteurs et leurs chiens seront soumis au passage d'une épreuve qui leur permettra d'acquérir la 'Licence Programme d'Agility'. Cette épreuve est accessible à tous les chiens qui, le jour de l'épreuve, sont âgés de minimum 15 mois et en possession d'un carnet de travail. Conformément aux réglementations de la SRSB, ces épreuves sont jugées par deux juges d'Agility.

Les épreuves pour l'obtention de la 'Licence Programme d'Agility' peuvent être organisées lors d'un brevet d'obéissance si elles restent indépendantes de l'épreuve d'obéissance. Dans ce cas, les femelles en chasse ne peuvent pas participer. De même, les épreuves peuvent être organisées comme épreuves indépendantes ou associées à une épreuve d'agility. Dans ce cas, les organisateurs doivent pouvoir disposer de l'espace, du temps et des juges nécessaires.

Le passage de brevet ne peut être jugé que par des juges belges.

8.2 L'exercice :

Le jugement des chiens se fait lors d'un parcours simple qui doit se composer de tous les obstacles (slalom, tous les obstacles avec zones de contact, le saut en longueur, le pneu, le tunnel rigide, et complété par un maximum de 5 sauts en hauteur).

Quatre différents parcours ont été conçus. Les juges installeront un de ces quatre parcours. Les obstacles sont placés selon le règlement (distance et hauteur) et numérotés.

Le temps démarre lorsque le chien coupe la ligne de départ, et s'arrête lorsque le chien passe la ligne d'arrivée à la fin du parcours. La position du chien au départ est libre.

Le TSP est déterminé (distance x vitesse) sur base d'une vitesse moyenne de 2.25 m./sec. (minimum 2 m./sec. – maximum 2.50 m./sec.). Si l'état du terrain devait ne pas le permettre, il pourrait exceptionnellement être dérogé à ce minimum.

Pour terminer l'épreuve avec succès, il faut avoir moins de 16 points de pénalité. Si l'épreuve n'est pas réussie, un repêchage est toléré (parcours complet à refaire). Si ce repêchage ne réussit pas, le chien n'est pas reçu. Dans les carnets de travail, les résultats sont uniquement notés comme étant réussis ('R') ou non réussis ('NR').

Un maximum de 30 participants par heure sont autorisés.

Après avoir réussi le 'L.P.A.', le chien pourra, à partir de l'âge de 18 mois, participer aux épreuves agility du 1^{ière} degré. Le conducteur peut participer autant de fois qu'il le désire aux épreuves 'L.P.A.' avec le même chien, mais s'il a participé une seule fois à une épreuve du 1^{ière} degré, il n'est plus possible de retourner en arrière.

S'inscrire pour une L.P.A. et un concours d'agility qui se déroulent le même jour, n'est pas autorisé.

9. Types d'épreuves :

9.1 Concours officiels

Les concours d'agility comprennent : un parcours agility et un jumping. Ce sont les épreuves officielles dont certains résultats doivent être notés dans les carnets de travail (voir les obligations administratives).

D'autres formes d'épreuves peuvent être prévues et organisées. Le juge veillera à rappeler aux conducteurs les règlements régissant les épreuves et le système d'attribution des points.

9.1.1. Parcours Agility : voir les règlements

9.1.2. Parcours Jumping : voir les règlements

9.2. Formes d'épreuves reconnues

Gamblers :

Le but de ce parcours est de ramasser le plus grand nombre de points possible dans un temps fixé au préalable. Le but est atteint en prenant correctement 2 fois le maximum d'obstacles auxquels une valeur en points a été octroyée. Les obstacles pris incorrectement ne sont pas pris en compte, mais le temps alloué s'écoule.

Un bonus peut y être ajouté quand le parcours est terminé dans un temps fixé au préalable.

Knock Out :

Deux participants effectuent un parcours identique côte à côte. Le vainqueur est sélectionné pour le tour suivant. Ce parcours peut être aussi mis en rond.

Estafette :

Dans une équipe composée de deux ou plusieurs participants, chaque participant effectue tout ou une partie du parcours préalablement défini par les juges.

Deux dans le carré :

Une équipe de deux participants, dont un effectue le parcours pendant que l'autre attend dans un carré, doit effectuer deux fois un parcours bien défini. Si le chien fait le parcours sans fautes, le parcours doit être fait une deuxième fois par l'autre chien. Lorsque l'un des deux commet une faute, l'autre doit continuer le parcours depuis l'endroit où la faute a été commise.

Snooker :

Un certain nombre d'obstacles placés suivant un schéma déterminé doit être négocié correctement dans l'ordre indiqué. Quand une faute est commise, le conducteur doit arrêter son parcours.

Puissance et rapidité :

Un parcours en deux parties dont la première contient les obstacles à points de contact, le slalom, le saut en longueur et la haie double. Quand celle-ci est achevée sans commettre de faute, le conducteur peut commencer la seconde qui est un parcours de jumping.

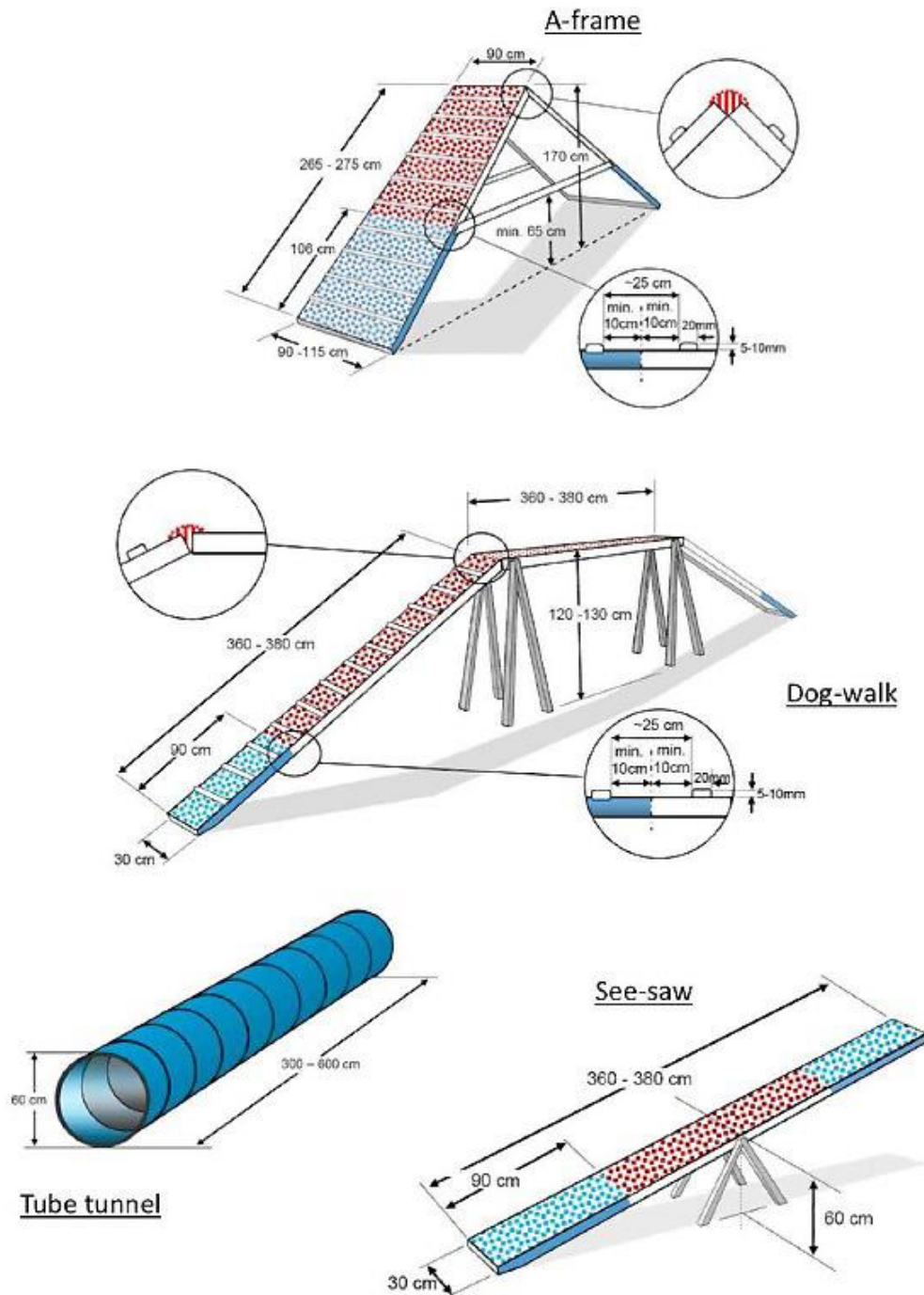
Remarque :

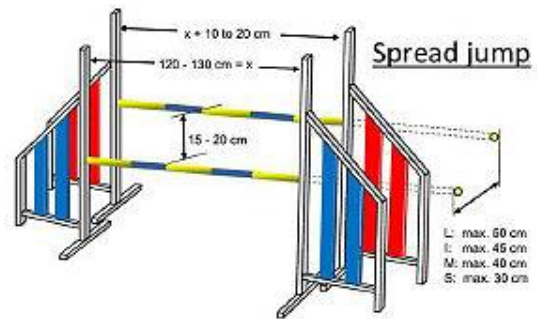
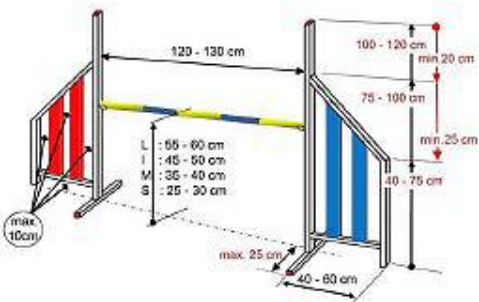
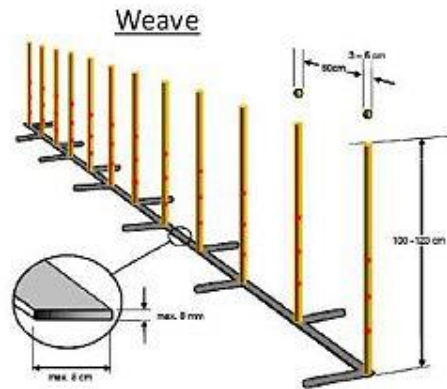
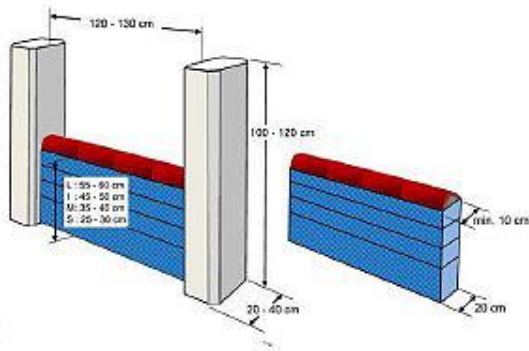
A ces parcours, on peut encore ajouter toutes sortes de variantes. Toutefois, il est important que ces parcours offrent toutes les garanties de sécurité tant pour le chien que pour le maître et que celui-ci soit informé au sujet du règlement et des critères de notation relatifs à cette épreuve.

La version en néerlandais du règlement belge fait foi.

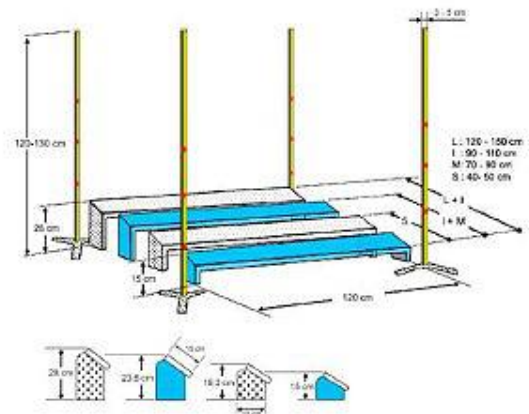
C OBSTACLES – CONCEPTION & DIMENSIONS

AGILITY OBSTACLES





Long jump



Tyre

